



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 60'300.00 relative au remplacement du jeu principal, des dalles amortissantes ainsi que l'installation de deux engins de fitness pour l'extérieur - Place de jeux de La Fannaz -

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

En 2018 déjà, notre ancien agent de sécurité, avait soulevé le problème relatif à la gestion des places de jeux de La Fannaz et du Temple.

Par la suite, notre nouvel agent de sécurité a repris ce dossier et certains travaux de remise en état ont été entrepris. Aujourd'hui nous sommes confrontés à des remises en état trop importantes pour les prendre dans le cadre d'un budget annuel. Une demande de crédit est donc nécessaire.

Selon les remarques d'un spécialiste en la matière, il devient trop compliqué et d'un coût disproportionné de remettre en état le jeu principal de deux tours, situé sur la place de jeux de La Fannaz pour les raisons suivantes (*commentaires communiqués par un spécialiste en la matière*):

« L'intégrité statique de plus ou moins toutes les pièces est touchée.

Plusieurs engins ont déjà dû être démontés car pourris ou usés jusqu'à l'os => cela en dit un bout sur l'état du reste de la structure...

La surface amortissante est clairement en fin de vie, et refaire un sol neuf pour un jeu qui pourrait, moyennant des frais excessifs, tenir à peine 2 années n'est vraiment pas cohérent.

Nous sommes en général pour la remise en état et aux normes de jeux mais pour autant que l'opération soit rationnelle, là ce n'est plus le cas, il y a trop à changer ou à réparer.

Et dès le moment où nous engageons une telle procédure, vous et nous sommes responsables des modifications effectuées car nous modifions le jeu. »

2. DESCRIPTION DU PROJET COÛT

Comme vous pouvez le constater, le jeu principal ne répond plus aux normes de sécurité exigées par le BPA.

Aussi, afin de mettre nos places de jeux aux normes, nous avons procédé à la mise en conformité de la place de jeux près du Temple ainsi qu'aux petits engins sur la place de La Fannaz.

Aujourd'hui, il nous reste à remplacer le sol et le jeu principal. Nous profitons de ce remplacement pour installer deux nouveaux engins de fitness dévolus aux adolescents et adultes. Pour ce faire, nous vous présentons une demande de crédit de CHF 60'300.00, soit :

Descriptif :	CHF
Jeu principal combinaison 12 (selon détail annexé)	18'100.00
Sol souple, exécution standard, sous-couche SBR	16'085.00
Divers (mise en chantier – implantation – transport)	1'130.00
Total : y.c. TVA 7,7 %	38'034.25
Arrondi à : TTC	37'500.00
Dépose – remblayage, terrassement – fondation et béton exécuté par l'équipe des TP2C – (non imposé TVA)	12'800.00
2 engins de fitness à CHF 5'000.00/chacun y.c. la pose faite par les TP2C.	10'000.00
Montant total (arrondi) [TTC]	60'300.00

Cet investissement sera financé par un prélèvement au Fonds Varo (compte 2911002) de l'ordre de CHF 43'000.00, le solde sera porté à charge du compte d'investissement chapitre « 34200 Loisirs (général).

4. CONCLUSION

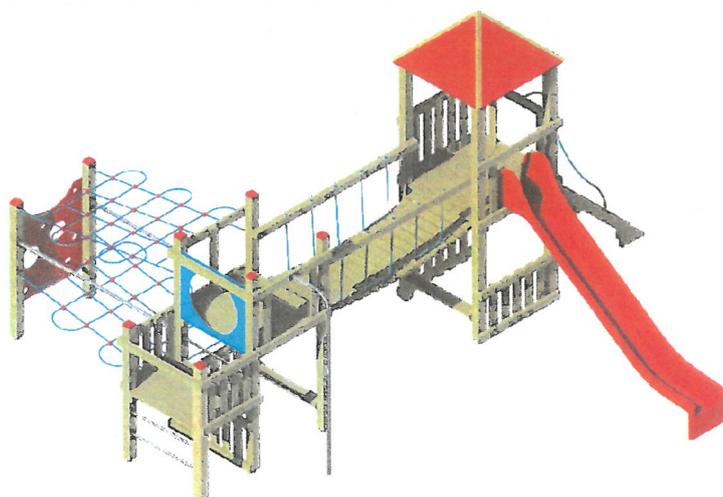
Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 29 août 2022

CONSEIL COMMUNAL



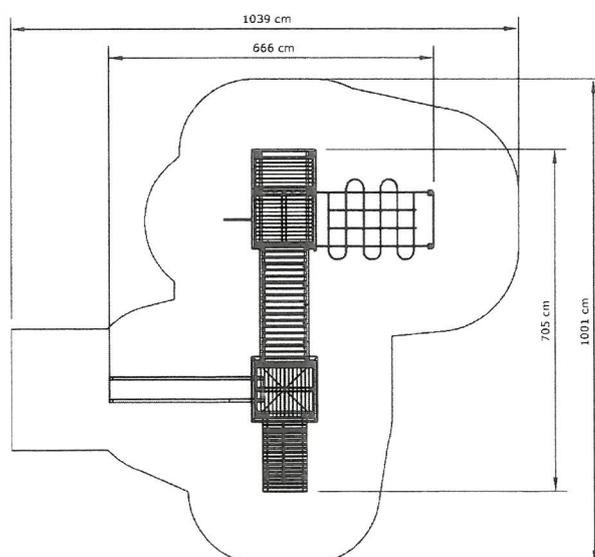
Illustration non contractuelle



- ☑ Dimensions du jeu L705 x P666 x H395 cm
- ☑ Cordages et filet armés
- ☑ Panneaux PE stable aux UV
- ☑ Toboggan en polyester (rouge)
- ☑ Parties métalliques en acier galvanisé à chaud
- ☑ Pieds de poteaux en acier galvanisé à chaud

- ☑ 12 fondation(s) de 50 x 50 x 50 cm
- ☑ 3 fondation(s) de 40 x 40 x 40 cm
- ☑ 1 fondation(s) de 60 x 40 x 30 cm
- ☑ Volume total en béton de 1.76 m3

- ☑ Hauteur de chute maximale de 245 cm
- ☑ Surface amortissante minimale de 62.9 m2





REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
COMMUNE DE CORNAUX

ARRETE

Relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF60'300.00 relative au remplacement du jeu principal et des dalles amortissantes ainsi que l'installation de deux engins de fitness pour l'extérieur -- Place de jeux de La Fannaz

du 26 septembre 2022

Le Conseil général

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal, du 29 août 2022
Entendu le rapport de la Commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier – Un crédit d'investissement de CHF 60'300.00 est accordé au Conseil communal pour le remplacement du jeu principal et des dalles amortissantes ainsi que l'installation de deux engins de fitness pour l'extérieur – Place de jeux de La Fannaz.

Art. 2. – Un montant de l'ordre de CHF 43'000.00 sera prélevé au Fonds Varo (compte 2911002), le solde sera porté au compte d'investissement chapitre « 34200 Loisirs (général) » et amorti au taux de 5% conformément à la loi.

Art. 3. – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Ermidas Fernandez

Adnan Askandar